



**Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts**
Trente-sixième réunion**Union africaine
Comité d'experts**
Troisième réunion

Dixième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique

Réunion des Comités d'experts
Dakar, 23 – 28 mars 2017

Note conceptuelle

I. Introduction et contexte

1. Les taux de croissance économique enregistrés par l'Afrique au cours des 15 dernières années ont été impressionnants. C'est ainsi que le taux de croissance moyen du produit intérieur brut (PIB) réel est passé de quasiment zéro durant les années 1980 et 1990 à 4,5 % entre 2001 et 2014, avec de grandes variations entre les pays. Depuis, la croissance a été plus modérée, la baisse des cours des produits de base ces dernières années ayant mis à mal l'économie de beaucoup de grands pays africains. Il n'en reste pas moins que nombre de pays continuent d'enregistrer des taux de croissance au-dessus de 5 %, voire nettement au-dessus, en particulier les pays où des investissements dans les infrastructures sont en cours et où la consommation privée est forte.

2. Cette croissance soutenue s'est accompagnée de fortes inégalités de revenu. Sur les dix pays du monde connaissant les plus fortes inégalités, sept se trouvent en Afrique. Si les pays africains ont fait des progrès constants dans les domaines de l'éducation, de la santé et du niveau de vie, ces progrès ont été lents et entravés par d'importantes inégalités de revenu qui affaiblissent l'impact de la croissance sur la réduction de la pauvreté et limitent le nombre d'emplois.

3. L'Afrique est un continent jeune. En effet, plus de 60 % de ses habitants ont moins de 25 ans et, dans quinze pays, la moitié de la population a moins de 18 ans. L'Afrique compte davantage de personnes âgées de moins de 20 ans que tout autre continent. En 2015, le nombre de jeunes (15 à 24 ans) en Afrique s'établissait à 226 millions, soit 19 % du nombre total de jeunes dans le monde.

On table sur un doublement de ce chiffre d'ici 2050. Déjà le continent le plus jeune du monde, l'Afrique abritera 38 des 40 pays les plus jeunes en 2050, l'âge médian de sa population s'établissant à 25 ans. Cette forte population de jeunes, qu'on peut considérer comme un énorme atout, est un réservoir de capacités humaines au service de la transformation économique et sociale. Les pays dont la population en âge de travailler est en constante augmentation peuvent tirer parti du surcroît de productivité résultant de l'augmentation de l'épargne et des investissements, ainsi que de la croissance économique globale. Toutefois, cette importante population de jeunes peut être une source d'instabilité si le continent ne parvient pas à en exploiter le potentiel en concevant et en mettant en œuvre des politiques appropriées de nature à ouvrir de nouveaux débouchés économiques.

4. La croissance économique est un préalable à la création d'emplois et l'emploi permet de sortir de la pauvreté. Or, la croissance économique enregistrée depuis le début du siècle n'a pas permis de créer le nombre d'emplois décents et de qualité qui sont nécessaires pour absorber les plus de 10 millions de jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail. En outre, la majorité des travailleurs du continent, en particulier les femmes et les jeunes, restent enfermés dans l'économie informelle et le secteur rural, qui sont caractérisés par la faiblesse de la productivité, l'insuffisance des revenus et la quasi-absence d'une production sociale.

5. Les pays africains doivent impérativement adopter des stratégies et des plans de développement cohérents qui favorisent la transformation structurelle et permettent de relever les défis de la croissance, de l'inégalité et du chômage dans le contexte de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

6. Les réunions annuelles conjointes du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) offrent une tribune idéale pour un dialogue de haut niveau sur les moyens de relever ces défis.

7. La Conférence des ministres est le premier forum statutaire au sein duquel sont examinées les questions relatives au développement de l'Afrique. Le thème de la Conférence des ministres pour l'année 2017, à savoir « Croissance, inégalité et chômage », est basé sur la conviction que la réduction durable des inégalités passe par une compréhension globale des enjeux en vue d'une prise de décision intégrée.

8. La Conférence des ministres de 2017 offrira une tribune pour un dialogue et un échange de données d'expérience sur le thème susmentionné, notamment entre des experts de haut niveau et les autres parties prenantes que sont les États membres, les milieux universitaires, la société civile et les organismes du système des Nations Unies. Elle permettra :

a) De comprendre les sources de la croissance, les facteurs à l'origine des inégalités et de prendre conscience de la nécessité d'un cadre commun pour lutter efficacement contre les causes systémiques et la persistance des inégalités entre les pays et au sein des pays ;

b) D'explorer le lien entre la croissance et l'inégalité, ainsi que les différents processus économiques, sociaux et politiques interdépendants par lesquels l'inégalité affecte la croissance ;

c) De réaffirmer le rôle central d'un emploi décent dans la réduction des inégalités et de la pauvreté ;

d) D'étudier les approches et les actions en matière de lutte contre les inégalités et de trouver la voie vers une croissance inclusive et favorable à

l'emploi, en échangeant des informations et des données d'expérience avec des représentants du secteur privé, des organisations de la société civile, des centres de réflexion, des établissements universitaires et des instituts de recherche, ainsi que d'autres parties prenantes ;

e) De sensibiliser toutes les parties prenantes au fait que les inégalités ne peuvent être réduites que grâce à une action globale et multidimensionnelle nécessitant un cadre institutionnel mondial solide et voué à la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063 et des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

f) De trouver les moyens de renforcer les capacités nationales et l'ensemble des institutions existantes pour favoriser la réduction des inégalités et l'évaluation des progrès à tous les niveaux, notamment aux moyens de données ventilées ;

g) De formuler des recommandations concernant l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies adaptées dans le domaine de l'emploi en Afrique en s'appuyant sur des marchés du travail résilients pour faire en sorte que les fruits de la croissance soient partagés par tous les Africains.

9. Le débat sur le lien entre la croissance, l'emploi et la pauvreté n'est en rien nouveau sur le continent. Les ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ont porté leur attention sur la question des effets bénéfiques de l'emploi sur le développement économique. Dans la Déclaration de Ouagadougou adoptée lors du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la réduction de la pauvreté, tenu en septembre 2004, l'emploi a été mis au cœur des politiques et programmes de développement de l'Afrique et le rôle décisif de l'emploi dans la réduction de la pauvreté a été souligné. On y lit que « la pauvreté, le chômage et le sous-emploi généralisés compromettent les droits fondamentaux et la dignité des individus et des communautés touchés et font peser une menace sur la stabilité sociale, économique et politique ».

10. Dans un document de synthèse portant sur le thème « Relever le défi des objectifs du Millénaire pour le développement » et destiné à la Conférence des ministres réunie à Abuja en 2005, la CEA a souligné le rôle de l'emploi dans la réalisation des objectifs adoptés à l'échelle internationale. La publication du *Rapport économique sur l'Afrique 2005* sur le thème « Relever le défi posé par le chômage et la pauvreté en Afrique » a été suivie d'un débat lors de la session de la Conférence des ministres de 2006. Les sommets de l'Union africaine en 2004 et 2008 ont également contribué au débat, en soulignant l'importance de cette question pour le développement de l'Afrique.

11. Depuis 2010, les rapports économiques sur l'Afrique mettent l'accent sur la promotion de la croissance en Afrique grâce à la transformation structurelle et à l'industrialisation. Le rapport 2010 (sur le thème « Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique ») a fourni des arguments convaincants pour que l'on place l'emploi au cœur des plans de développement à long terme, de façon à mettre les pays sur les rails d'une croissance forte, durable et favorable à l'emploi. Pour cela, il faut, dans le secteur industriel et sur le marché du travail, des stratégies et des politiques destinées à combler le déficit infrastructurel, à investir dans les ressources humaines et à améliorer la gouvernance. La Conférence des ministres réunie en 2010 au Malawi a souligné la nécessité de promouvoir une croissance large et durable au service de la création d'emplois et de l'éradication de la pauvreté. Aujourd'hui, la plupart des pays africains ont mis au point leur propre mécanisme de diversification de leur économie.

12. Plus qu'un simple coup de projecteur sectoriel sur l'emploi, le thème de la Conférence des ministres de 2017 vise à aborder le problème de manière globale en l'inscrivant dans le cadre d'un débat plus vaste sur la nature de la

croissance économique et de son rôle dans la réduction aussi bien de la pauvreté que des inégalités. Ce thème repose sur la reconnaissance du fait que l'inégalité constitue l'un des défis sociaux, économiques et politiques les plus urgents de notre temps. La création d'emplois est considérée sous un angle démographique et l'accès à des données fiables est jugé indispensable à l'élaboration de politiques fondées sur les faits et à l'évaluation des progrès accomplis.

13. La Conférence des ministres de 2017 donne l'occasion d'attirer l'attention sur la nécessité d'œuvrer à la cohésion sociale en Afrique, dans les cadres de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les participants seront ainsi en mesure d'examiner les questions interdépendantes de la croissance économique, de l'inégalité et du chômage afin d'élaborer des stratégies appropriées en faveur d'une croissance inclusive et de l'emploi, en particulier chez les femmes et les jeunes. La Conférence examinera également les mesures permettant de réduire les inégalités et l'extrême pauvreté sur le continent, d'atteindre les objectifs du Programme à l'horizon 2030 et d'exécuter le premier plan décennal (2014-2023) de mise en œuvre de l'Agenda 2063. En particulier, les participants se pencheront sur les questions thématiques suivantes :

- Stratégies pour une croissance soutenue, durable et inclusive ;
- Priorités de la lutte contre les inégalités aux niveaux national et régional ;
- Approches de la promotion d'une politique de l'emploi durable et inclusive grâce au renforcement du rôle du secteur privé et à la résilience des marchés du travail;
- Renforcement de la chaîne de valeur des données en améliorant l'élaboration et le suivi des politiques de réduction des inégalités.

II. Objectifs de la Conférence des ministres

14. Les objectifs spécifiques de la Conférence des ministres sont les suivants :

- Montrer la nécessité pour les États membres d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre cohérent permettant d'assurer une croissance inclusive, de réduire les inégalités de revenu et les inégalités entre les sexes, et de promouvoir un emploi décent, en particulier chez les jeunes, de façon à réaliser les objectifs complémentaires et mutuellement bénéfiques de l'Agenda 2063, de son premier plan décennal de mise en œuvre et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- Donner des orientations sur les mécanismes continentaux et nationaux d'élaboration du cadre susmentionné, afin d'apporter une contribution cohérente à la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable.

III. Thèmes et questions à examiner aux fins de la promotion de la croissance, de l'égalité et de l'emploi

15. Les travaux seront articulés autour des quatre domaines thématiques suivants :

A. Stratégies pour une croissance durable et inclusive

16. La croissance est une condition nécessaire, mais pas suffisante, pour assurer un développement global et offrir aux uns et aux autres de meilleures chances d'être productifs et créatifs. Elle doit être durable et inclusive, ce qui signifie qu'elle doit concerner tous les secteurs et que la majorité de la population doit en profiter. En effet, la répartition de la croissance revêt une importance particulière pour sa durabilité, notamment dans les pays où les inégalités sont déjà fortes.

17. Depuis le milieu des années 1990, l'Afrique enregistre de forts taux de croissance économique. La croissance du PIB sur l'ensemble du continent a été en moyenne de 4,3 % par an, soit 3 points de pourcentage de plus que lors des deux décennies précédentes. La croissance africaine se distingue par plusieurs caractéristiques :

- **Les produits de base n'ont pas été les seuls moteurs de la croissance** : de nombreux pays de la région qui ne sont pas tributaires des produits de base ont tout de même enregistré une croissance rapide. En fait, les douze pays de la région dont la croissance a été la plus rapide durant la période 1995-2010 ont une économie nullement tributaire des ressources ;
- **Le rythme de croissance varie d'un pays à l'autre** : l'économie de certains pays croît à un rythme plus élevé que celle d'autres pays. Dans les vingt pays dont la croissance est la plus rapide, à l'exclusion des exportateurs de pétrole, la croissance du PIB a été en moyenne de 5,8 % au cours des deux décennies et le revenu réel par habitant a plus que doublé. En revanche, dans les autres pays, la croissance a été plus lente ; dans huit pays, le revenu par habitant a même baissé ;
- **Le taux de croissance par habitant présente un tableau beaucoup moins reluisant** : pour 37 pays en dehors de l'Afrique du Nord, le taux de croissance annuel du PIB par habitant en dollars constants de 2005 s'est établi à 3,1 % pendant la période 2000-2010, tombant à 1,95 % entre 2010 et 2012, soit beaucoup moins que les taux précédemment indiqués ;
- **La croissance économique n'a pas débouché sur une baisse significative de la pauvreté** : de tous les pays en développement, les pays africains sont ceux qui ont le moins avancé dans la réduction de la pauvreté. La proportion des habitants vivant en-dessous du seuil de pauvreté international de 1,90 dollar par jour dans les pays autres que ceux d'Afrique du Nord (41 %) est près de trois fois plus élevé que dans toute autre région (pour l'Asie du Sud-Est, par exemple, le chiffre est de 15 %). Divers facteurs tels que l'inégalité initiale, la répartition de la croissance et la ventilation des dépenses publiques influencent l'effet de la croissance sur la réduction de la pauvreté.

18. Lorsqu'on examine de plus près la croissance africaine au cours de la décennie écoulée, on voit clairement que la stabilité macroéconomique est déterminante pour stimuler la transformation économique. À cet égard, il y a un consensus de plus en plus net sur le fait que les pays africains doivent

impérativement favoriser la diversification économique et renforcer la résilience du continent aux chocs tels que la baisse des cours des produits de base et les changements climatiques. Un accent particulier devrait être mis sur l'industrialisation et l'intégration dans une économie basée sur le savoir, de façon à inscrire la croissance africaine dans la durée.

19. La croissance économique en elle-même ne suffit pas. Il importe de comprendre la nature de cette croissance et de placer la transformation structurelle au cœur des plans nationaux de développement, l'objectif étant d'accroître la productivité, de créer des emplois, de réduire la pauvreté et d'augmenter la croissance économique. Il n'est pas dit que la croissance se traduira par des améliorations générales des résultats. Outre les actions menées pour réduire la pauvreté, les gouvernements doivent mettre en œuvre des politiques spécialement destinées à assurer une croissance inclusive, à créer des emplois et à réduire les inégalités.

20. La promotion de la transformation économique au service d'une croissance durable et inclusive en Afrique exige la stabilité à l'échelle continentale, des cadres directifs optimaux, des capacités humaines et des institutions résilientes et adaptées à l'impératif de transformation structurelle. Pour que ces conditions soient remplies, il faut mettre en œuvre des politiques dans cinq domaines clefs : stabilité politique et macroéconomique ; cadres directifs, capacités humaines et institutions ; industrialisation (diversification économique) grâce à la promotion d'une croissance basée sur le savoir ; financement durable grâce au développement et au fonctionnement efficace des institutions financières ; enfin, gouvernance efficace.

Questions à examiner

- Quelles sont les stratégies, les mesures complémentaires et les dispositions institutionnelles à mettre en œuvre pour maintenir, sur les plans tant quantitatif que qualitatif, la dynamique de croissance dans les pays africains ?
- Quels sont les facteurs qui font que certains pays enregistrent une croissance plus forte que d'autres ?
- Que peuvent faire les décideurs pour mieux répartir les fruits de la croissance ?
- Quelles sont les relations entre croissance, intégration et inégalités régionales ? Comment se servir de l'intégration économique régionale pour lutter contre les inégalités entre pays ?
- Quelles sont les incidences des dépenses publiques sur la croissance économique et les options possibles de financement d'une croissance durable et favorable à l'emploi ?

B. Les priorités de la lutte contre les inégalités aux niveaux national et régional

21. La question de l'inégalité est au cœur de tous les discours sur le développement à l'échelle mondiale, l'importance de la réduction des inégalités étant de plus en plus reconnue. Même si la nature précise et l'importance relative des causes de l'aggravation des inégalités continuent de faire l'objet d'un débat, il existe un consensus d'une grande diversité géographique et idéologique sur le fait que la lutte contre les diverses formes d'inégalité exige un modèle de croissance économique nouveau ou, à tout le moins, nettement amélioré.

22. Fort du constat que l'inégalité est un défi de taille, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 propose une vision fondée sur l'égalité des chances pour tous. La lutte contre les inégalités est donc cruciale pour la

mise en œuvre du Programme de 2030, qui est, dans une large mesure, un « programme pour l'égalité ».

23. En dépit de la croissance relativement élevée enregistrée ces dernières années, les inégalités de consommation en Afrique ne semblent guère avoir changé dans l'ensemble. La croissance rapide obtenue dans la région a stimulé le revenu par habitant et fait baisser les taux de pauvreté, quoique lentement. Cependant, la grande disparité des revenus au sein de la population persiste et s'est même aggravée dans de nombreux pays, ce qui fait que les inégalités de revenu en Afrique sont les plus fortes du monde après celles de l'Amérique latine et des Caraïbes, même si on constate une certaine variation d'un pays à l'autre. Des pays comme le Lesotho, le Niger et la Sierra Leone ont vu leurs inégalités de revenu baisser. Toutefois, au cours de la période 1915-2011, les inégalités se sont aggravées dans un quart des pays pour lesquels des données sont disponibles.

24. En moyenne, la croissance africaine est loin d'être inclusive. L'aggravation des inégalités de consommation est allée de pair avec la croissance du PIB dans près de la moitié des pays au cours des 20 dernières années ; en revanche, dans certains pays où elles ont baissé, les inégalités initiales étaient à un niveau élevé. On voit donc que le mode de croissance (c'est-à-dire sa structure) et le taux de croissance sont tous les deux importants. Lorsque la croissance survient dans des secteurs caractérisés par une grande concentration de biens et une forte intensité de capital et de main-d'œuvre qualifiée – extraction minière, finance, assurance, immobilier et secteur public, par exemple – les inégalités augmentent dans l'ensemble. En revanche, elles baissent ou demeurent stables lorsque la croissance survient dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre que sont l'industrie manufacturière, la construction et l'agriculture.

25. Cela pourrait expliquer le faible taux de réduction de la pauvreté sur le continent pendant cette période, étant donné que l'effet de la croissance sur la réduction de la pauvreté dépend dans une large mesure du niveau des inégalités de revenu. En général, des niveaux d'inégalité plus élevés signifient que la croissance économique aura un impact plus faible sur la réduction de la pauvreté car plus la répartition des revenus est inégale, plus faible est la part des revenus additionnels allant aux pauvres et, par conséquent, plus faible est l'impact de la croissance sur la réduction de la pauvreté. Fait plus important, une répartition très inégale des revenus reflète souvent une économie polarisée, dont la croissance est fondée sur une base étroite et dont les différents secteurs n'ont pas de liens solides entre eux.

26. Les faits montrent de plus en plus clairement que l'inégalité de revenu est un frein à la croissance. Dans un grand nombre de pays avancés et de pays en développement, on a constaté qu'une nette réduction de l'inégalité des revenus nets était synonyme d'une croissance rapide et durable. De même, l'augmentation de la part du revenu allant aux 10 % les plus pauvres de la population favorise une croissance plus élevée.

Inégalités horizontales et spatiales

27. Quand on parle d'inégalité, on met l'accent sur les inégalités de revenu car la plupart des données disponibles portent sur le revenu et la consommation des ménages. Or, l'inégalité est une notion multidimensionnelle. Les inégalités entre groupes sociaux, souvent appelées « inégalités horizontales », désavantagent systématiquement des groupes de population spécifiques en raison du sexe, de la race, de l'origine des parents ou du lieu de naissance. Ces inégalités entre groupes sociaux, dont les motifs échappent à notre contrôle et sont contraires aux principes des droits de l'homme, ont un effet pernicieux sur les chances offertes aux différents groupes et les résultats que ceux-ci peuvent obtenir, ce qui crée les conditions de troubles sociaux, voire de conflits. Les inégalités ont également un caractère spatial, qui se traduit par des disparités

entre zones rurales et zones urbaines ou entre les régions pour ce qui est de l'accès aux services sociaux et économiques. Lorsque les inégalités horizontales recoupent les inégalités spatiales, les risques de troubles sociaux augmentent.

Inégalité entre les sexes

28. L'inégalité entre les sexes, dont l'inégalité des chances est une source majeure, se trouve au cœur de la réduction des inégalités économiques, sociales et politiques. En dépit des progrès considérables faits sur la voie de la parité dans l'accès à l'éducation, il subsiste d'importantes inégalités entre les sexes. L'inégalité dans le domaine de l'éducation affecte la qualité moyenne du capital humain et réduit la croissance. L'éducation des femmes contribue à l'amélioration de la santé des enfants, à la réduction des taux de fécondité, à l'augmentation des taux d'emploi et au renforcement de la qualité du capital humain des générations futures. Les restrictions aux droits des femmes à l'héritage et à la propriété, ainsi que les obstacles culturels à leur participation aux activités économiques sont des sources majeures d'inégalité entre les sexes dans le domaine de l'emploi. Dans l'ensemble, les inégalités entre les sexes dans le domaine de la participation à la vie économique se traduisent, dans tous les pays et pour tous les niveaux de revenu, par de grosses pertes de PIB résultant d'une allocation de ressources moins efficace, elle-même due à un réservoir de talent limité.

29. En dépit d'importants progrès dans la promotion de l'inclusion, de nombreux groupes tels que les peuples autochtones, les femmes, les personnes handicapées et les jeunes restent marginalisés et largement exclus des principaux processus décisionnels. Il convient de mieux prendre en compte les besoins des femmes et des filles, ainsi que ceux des autres groupes vulnérables de la société, et d'améliorer leur accès aux services publics de base et leur participation à la prise de décision politique. Des pays tels que l'Ouganda déploient des efforts concertés dans ce domaine, notamment des mesures visant à accroître le nombre de femmes exerçant des responsabilités politiques et à intégrer les besoins des filles et des femmes dans les processus décisionnels. Quant au Rwanda, il a la plus forte proportion de femmes parlementaires.

30. L'aggravation des inégalités est en partie due au peu d'attention accordée aux inégalités économiques et sociales. L'expérience acquise à l'échelle mondiale montre que les inégalités ne se corrigent pas d'elles-mêmes ; au contraire, elles se perpétuent et se transmettent d'une génération à une autre. Dans le cadre des efforts visant à lutter contre l'extrême pauvreté, à promouvoir le développement socioéconomique et à préserver les intérêts des générations futures, il est indispensable de s'attaquer franchement aux inégalités.

Questions à examiner

- Quels sont les défis que les décideurs doivent relever au niveau national pour lutter contre les différentes inégalités, en particulier l'inégalité entre les sexes et les inégalités horizontales ?
- Quels sont les liens entre la croissance, l'inégalité et la redistribution que les États membres doivent gérer pour assurer un développement inclusif et durable ?
- Quels sont les moyens d'action que les pays ont utilisés avec succès pour réduire les inégalités tout en favorisant la croissance économique ? Quels enseignements peut-on tirer de leur expérience ?
- Quel est le rôle que les dépenses publiques consacrées à l'infrastructure sociale (éducation, santé et assurance sociale, par exemple) et autres mesures budgétaires peuvent jouer dans la réduction des inégalités ?

- Les facteurs à l'origine des inégalités sont-ils différents d'un pays à l'autre ? Quels sont les politiques et programmes adaptés à des groupes spécifiques de pays africains (pays tributaires des ressources naturelles ou de l'aide, pays émergents, fragiles ou sortant d'un conflit, par exemple) ?

C. Approches de la promotion d'une politique d'emploi durable et inclusive

31. Contrairement aux croyances, le taux de chômage mesuré dans les pays africains à faible revenu n'est que de 3 %. Même dans les pays à revenu intermédiaire, le chômage est très bas. C'est ainsi qu'en Éthiopie, au Ghana, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, le taux de chômage se situe entre 1 et 5 %. Toutefois, le chômage est élevé en Afrique australe et en Afrique du Nord, où le marché du travail est bien structuré et le secteur formel important.

32. D'autre part, des emplois précaires et mal payés dans le secteur informel et dans les petites exploitations agricoles constituent le modèle prédominant dans la plupart des pays à faible revenu, coexistant avec un nombre élevé de travailleurs pauvres. En effet, du fait de la faiblesse des revenus des ménages et de la quasi-absence des systèmes d'assurance chômage et de protection sociale, peu d'Africains peuvent se permettre de rester au chômage même pour une courte durée.

33. Les pays à plus faible revenu ont généralement un important secteur informel et la quasi-totalité des emplois sont dits « précaires ». Selon les estimations de l'OIT, trois emplois sur quatre en Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, peuvent être considérés comme « précaires » car occupés par des travailleurs indépendants ou des auxiliaires familiaux non rémunérés. Il existe une relation inverse claire entre le nombre d'emplois précaires et le PIB par habitant d'un pays. Dans la plupart des pays de la région, la mauvaise qualité de l'emploi se traduit également par une forte proportion de travailleurs pauvres au sein de la main-d'œuvre totale. En 2011, plus de 80 % des Africains ayant un emploi étaient considérés comme des travailleurs pauvres, alors que la moyenne mondiale est de 39 %.

34. Le défi de l'emploi en Afrique est étroitement lié à des facteurs démographiques. Pendant la période 2010-2015, l'Afrique a enregistré le plus fort taux de croissance démographique du monde, soit plus de 2,5 %. Le changement le plus notable dans la situation démographique du continent est la croissance de la population en âge de travailler. Les tendances actuelles montrent que l'Afrique enregistre le plus fort taux de croissance de cette catégorie. C'est ainsi qu'entre 1960 et 2010, la population africaine en âge de travailler (de 15 à 64 ans) a plus que quadruplé selon les estimations, passant de 154 millions à près de 650 millions, une croissance qui devrait se poursuivre au cours des quarante prochaines années. En 2015, 55 % des Africains étaient âgés de 15 à 64 ans. D'ici à 2050, cette proportion avoisinera les 60 % et un travailleur sur quatre dans le monde sera africain.

35. Les jeunes souffrent d'un accès nettement insuffisant à l'emploi. En 2015, ils constituaient 35 % de la population en âge de travailler, mais les trois cinquièmes des chômeurs. Dans la plupart des pays, le taux de chômage des jeunes représente plus du double de celui des adultes. Il est en moyenne de 30 % en Afrique du Nord, contre 14 % de moyenne mondiale. L'accélération de la croissance ces dernières années ne s'est pas encore traduite par des emplois inclusifs et équitables, en particulier pour les jeunes. Il existe peu de « bons » emplois offrant une protection sociale et une sécurité de l'emploi, et la plupart des jeunes et des femmes travaillent de manière informelle pour leur propre compte ou comme auxiliaires familiaux non rémunérés.

36. Dans le monde globalisé d'aujourd'hui, le savoir est le principal moteur de la croissance. L'accès aux compétences favorise grandement les chances des jeunes d'avoir un emploi. La proportion des élèves ayant achevé leurs études primaires a certes fortement augmenté dans la plupart des pays, mais la qualité de l'enseignement reste un sérieux obstacle à l'employabilité des jeunes. Il est donc impératif d'améliorer la qualité de l'enseignement à tous les niveaux et, de ce fait, l'employabilité des jeunes qui entrent sur le marché du travail.

37. Le secteur privé est un important moteur d'une croissance inclusive et durable, de la transformation économique et du développement général de l'Afrique. Selon les statistiques les plus récentes, le secteur privé est responsable de 70 % de la production du continent, de 70 % des investissements et de 90 % des emplois. À l'heure où les pays recherchent de nouvelles sources de croissance économique pour consolider les résultats obtenus pendant la décennie écoulée, il est plus important que jamais de s'appuyer en priorité sur le secteur privé pour créer des emplois décents et réorienter la main-d'œuvre des secteurs moins productifs vers les secteurs plus productifs.

38. Une approche plus globale du marché du travail, axée sur le développement du secteur privé grâce à un système éducatif optimal, est la clé de l'élaboration de politiques propres à favoriser la création d'emplois décents. Les réformes menées dans ces domaines seront d'une importance cruciale pour l'élargissement des possibilités économiques et sociales offertes aux femmes et aux jeunes. Étant donné que le chômage des jeunes a atteint des niveaux inacceptables partout en Afrique, les États membres devraient s'efforcer de donner aux jeunes les compétences requises dans les secteurs aussi bien formel qu'informel, notamment les compétences nécessaires à la création de petites entreprises, en offrant simultanément un financement et un appui pour l'apprentissage des compétences commerciales et entrepreneuriales, en particulier en faveur des femmes et des jeunes. Il est important d'investir dans les compétences, car on contribuera ainsi à l'innovation, qui devrait être au cœur des stratégies gouvernementales. Ce faisant, on favorisera la production de produits et de services à forte intensité de savoir, qui sont essentiels pour soutenir la croissance à moyen et long terme.

39. Le secteur privé offre de grandes possibilités permettant au continent de transformer son profil démographique en dividende démographique grâce au développement industriel. À cette fin, la Conférence cherchera à identifier et à définir les domaines d'intervention stratégiques pour une participation effective du secteur privé dans la transformation économique de l'Afrique grâce aux mesures suivantes : création d'un climat des affaires propice au développement du secteur privé ; autonomisation des jeunes et des femmes en tant que travailleurs et entrepreneurs ; facilitation de l'accès aux produits financiers tels que l'épargne, le crédit et l'assurance pour les personnes se trouvant au bas de l'échelle économique ; renforcement de la participation du secteur privé en vue de son développement ; enfin, renforcement des règlements et des institutions concernant le marché du travail.

Questions à examiner

- Quelles mesures peut-on prendre pour élaborer une approche multidisciplinaire de la lutte contre le chômage, en particulier le chômage des jeunes et des femmes ? Quel devrait être l'ordre de priorité de ces mesures ?
- Comment les États membres peuvent-ils améliorer la qualité de l'enseignement afin de doter les jeunes des compétences exigées par le secteur privé et le marché du travail ? Quel est le rôle de l'enseignement technique et professionnel dans le système éducatif en Afrique ?

- Comment peut-on concrétiser la Vision africaine de l'industrie minière pour promouvoir la création d'emplois grâce à l'investissement dans des secteurs étroitement liés à l'extraction minière ?
- Quelles politiques les États membres doivent-ils adopter pour encourager le développement judicieux du secteur privé aux fins de la création d'emplois inclusifs et productifs, en particulier pour les jeunes ? Comment peut-on améliorer les partenariats public-privé ?
- Quelles sont les politiques requises pour mettre en place des marchés du travail solides et résilients en Afrique ?
- Quelles sont les réformes nécessaires pour stimuler la croissance et créer de l'emploi ? Quelles sont les expériences en matière de coordination des politiques monétaire et budgétaire en temps de crise ou d'effondrement des cours mondiaux des produits de base ?

D. Renforcement des systèmes de données pour de meilleures politiques de réduction des inégalités

40. La production de statistiques sociales et économiques en Afrique s'est améliorée au cours des 20 dernières années. Les enquêtes sur les ménages se sont multipliées, davantage de pays ont participé aux séries décennales de recensements et les pays sont plus nombreux à modifier l'année de référence de leur PIB. Les données relatives aux aspects non monétaires de la pauvreté sont également disponibles et il existe davantage de données ventilées par sexe sur la santé, la violence et l'autonomisation. De telles données sont très utiles à l'examen des tendances temporelles de la pauvreté et de l'inégalité et contribuent à mieux faire comprendre la complexité des différentes variables et les relations d'interdépendance entre elles.

41. Toutefois, les données ne sont pas toujours disponibles dans un format aisément accessible et, de ce fait, ne sont pas toujours utiles pour l'activité économique et la création d'emplois. Or, les nouveaux programmes de développement exigent que les gouvernements, les organisations de la société civile, les partenaires de développement et, surtout, les citoyens participent tous à la mise en place de services destinés à améliorer la qualité de vie. Pour cela, l'ensemble des parties prenantes devraient avoir accès à des données provenant de différentes sources.

42. Le principe des données ouvertes est une des approches les plus efficaces pour la diffusion de données auprès de diverses communautés d'utilisateurs. Les avantages présentés par les données ouvertes, qui ont fait l'objet de nombreux documents, sont notamment les suivants : promotion de la croissance économique et de la création d'emplois ; édification d'une société transparente, ce qui renforce le principe de responsabilité ; partage de données entre les différents départements ; participation des citoyens et des administrés à la mise en place des services ; enfin, services novateurs et possibilités connexes pour le développement des entreprises et de l'économie.

43. Dans le cadre des initiatives relatives aux données ouvertes, on note de plus en plus l'adoption de l'approche dite de « l'écosystème de données », dont les statistiques officielles constituent un volet important, voire indispensable. Or, le mouvement des données ouvertes en est encore à ses débuts en Afrique et la plupart des initiatives sont menées par des organisations internationales. Qui plus est, les bureaux nationaux de statistique n'y ont pas été activement associés et, même lorsqu'ils l'ont été, leur participation a été très sélective. Aussi, malgré les progrès notables accomplis par les pays africains dans la

production et la diffusion de statistiques au cours de la décennie écoulée, les données ne sont pas aisément accessibles.

44. Pendant que se poursuivent les efforts visant à renforcer la capacité des pays africains à recueillir davantage de données et à améliorer la qualité de celles-ci, il faudrait s'appuyer sur les services de données ouvertes pour faire en sorte que les statistiques disponibles aient un impact immédiat sur l'économie.

Questions à examiner

- Que faudrait-il faire pour que l'ouverture des statistiques et données officielles ne compromette pas les principes fondamentaux de l'ONU régissant les statistiques officielles, notamment la protection de la vie privée et de la confidentialité en cas de besoin ?
- Comment les bureaux nationaux de statistique peuvent-ils jouer le rôle de direction attendu d'eux dans les initiatives relatives aux données ouvertes menées dans les États membres ?
- Quelles mesures peut-on prendre pour faire des statistiques officielles des données ouvertes et à jour par défaut dans les États membres ?

IV. Structure de la Conférence des ministres

45. La Conférence des ministres sera précédée d'une réunion préparatoire technique du Comité d'experts. Celui-ci examinera le thème et soumettra des recommandations aux ministres, pour adoption. En outre, il examinera la situation économique et sociale en Afrique, se penchera sur d'autres questions statutaires relatives aux activités tant de la Commission de l'Union africaine que du secrétariat de la CEA et fera des recommandations appropriées pour examen lors de la Conférence. En marge de la Conférence, se tiendront un certain nombre de manifestations parallèles sur des enjeux clefs du développement, ainsi que la conférence annuelle Adebayo Adedeji sur un thème revêtant une importance pour le développement de l'Afrique.

46. Quatre grandes séances plénières sont prévues :

- a) La première sera consacrée aux questions relatives à la promotion d'une croissance soutenue, durable et inclusive ;
- b) La deuxième portera sur les facteurs à l'origine des inégalités ;
- c) La troisième abordera la question de l'emploi, en particulier pour les jeunes et les femmes ;
- d) La quatrième sera consacrée au renforcement des systèmes statistiques nationaux aux fins d'un suivi efficace des indicateurs liés aux actions menées dans les domaines de la croissance, de l'égalité et de l'emploi.

V. Résultats escomptés

47. La Conférence des ministres devrait déboucher sur :

- a) L'approbation par les ministres de principes directeurs et de recommandations concernant la mise en place d'un cadre commun de lutte contre les problèmes que constituent l'absence d'une croissance inclusive, les inégalités et le chômage dans les pays africains ;
- b) Des orientations sur les mécanismes permettant de mettre en place ce cadre commun.

VI. Documentation

48. La présente note conceptuelle sur le thème de la Conférence des ministres ainsi que les documents de travail techniques sur les thèmes subsidiaires des séances plénières, des tables rondes et des manifestations parallèles éclaireront les débats tant des experts que des ministres.

VII. Participation

49. La Conférence réunira des ministres et des représentants des États membres, des communautés économiques régionales, des organismes du système des Nations Unies, des institutions financières panafricaines, des établissements universitaires et des instituts de recherche africains, des partenaires de développement et d'autres organisations intergouvernementales. Des invitations seront également adressées à d'autres partenaires, à des organisations non gouvernementales et au secteur privé.

VIII. Personnes de contact

50. Pour plus d'informations sur la Conférence des ministres et la réunion du Comité d'experts, veuillez prendre contact avec :

M ^{me} Sandra Baffoe-Bonnie Secrétaire de la Commission Commission économique pour l'Afrique Tél.: +251-11-544-3378 ou +251-911-523-267 Courriel : SBaffoeBonnie@uneca.org	M ^{me} Charumbira Ndinaye Sekwi Spécialiste des politiques, Département des affaires économiques, Commission de l'Union africaine Tél.: +251-11-5517700 Courriel : CharumbiraN@africa-union.org
--	--